

COMPTE RENDU
SÉANCE
du 21 AVRIL 2020 à 18 h

Absente excusée : Mme Hélène VINSONNEAU

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GROSJEAN

ORDRE DU JOUR

D297/2020 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(Loi n°84-53 modifiée – art. 3 1°)

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget de la commune d'Abelcourt ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel, sur un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien du village.

Le Maire après avoir consulté les conseillers municipaux en exercice, a décidé de réunir le Conseil Municipal en audioconférence dans cette période d'urgence sanitaire pour statuer sur le seul point à l'ordre du jour : recrutement d'un agent pour l'entretien du village.

Le Maire précise que cette question avait déjà été débattue lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 mais n'avait pas fait l'objet d'une délibération pour laisser la décision au Conseil Municipal issu des élections du 15 mars 2020. Le Maire précise encore que cette embauche avait été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 mars 2020 (Conseil Municipal annulé).

Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux présents au téléphone :

- Mr Damien TAUNAY, 1^{er} adjoint
- Mme Stéphanie GROSJEAN, 2^{ème} adjoint
- Mr Vincent MONNEE, 3^{ème} adjoint
- Mr Luc ROUBEZ
- Mr Michel CHARIOT
- Mr Christian SUTTER
- Mr Bernard JAMEY, Maire

-Mme Hélène VINSONNEAU est absente excusée.

Le Maire expose les conditions d'embauche d'un employé communal pour une période allant du 23 avril 2020 au 4 décembre 2020 soit 7 mois et 12 jours.

Le Maire précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 30 h hebdomadaires, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique **C** et pour assurer les fonctions d'employé communal.

Le Maire précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience sur un poste équivalent de 6 mois minimum, et que la rémunération, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent

ainsi que son expérience, sera comprise entre l'indice brut minimum 350 / indice majoré minimum 327 et l'indice brut maximum 412 / indice majoré maximum 368.

Le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Maire propose de passer au vote :

- Mr Damien TAUNAY, 1^{er} adjoint, vote pour.
- Mme Stéphanie GROSJEAN, 2^{ème} adjoint, vote pour.
- Mr Vincent MONNEE, 3^{ème} adjoint, vote pour.
- Mr Luc ROUBEZ vote pour.
- Mr Michel CHARIOT vote pour.
- Mr Christian SUTTER vote pour.
- Mr Bernard JAMEY, Maire, vote pour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.